

Docteur Guy ALOVOR
CHP – Chef du Service de Chirurgie
1, PI du Jeu de Paume
80200 Péronne – France
RPPS : 10001853844
Tel : +33 6 86953356

À Monsieur le Président du
Conseil National de l'Ordre des Médecins
4, rue Léon Jost. F - 75017 Paris

Objet : Droit de Réponse du Dr Guy Alovor au Courrier de la Ligue des Consommateurs du Togo fondé sur une absence de preuves matérielles et vérifiables, diffusé dans les médias et ne respectant pas la présomption d'innocence.

Fait à Péronne, le 11 septembre 2018

Monsieur le Président et Cher Confrère,

J'ai été informé que vous avez été saisi par la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) suite à un article publié dans un journal à sensation de Lomé (**L'Alternative numéro 731 du 31 août 2018 en pages 1, 3, 5, 6, 7**).

Ce journal, sur la base d'une pseudo investigation pêchant par un manque de preuves et de connaissances médicales évidentes, m'a mis en cause.

Le contenu de l'article présente un caractère diffamatoire fondé sur la diffamation, une absence de preuves matérielles et vérifiables, des allégations inexactes, le non-respect de la présomption d'innocence et a été diffusé dans les médias et les réseaux sociaux togolais et internationaux avec l'intention de nuire à ma personne et ma réputation et surtout de trouver un bouc-émissaire à des dysfonctionnements graves au sein du Centre Hospitalier Universitaire de Lomé au Togo.

Je vous informe que c'est à l'invitation de Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé (CHUL) que j'ai fait des interventions chirurgicales à titre gracieux (pas d'honoraires et mes billets d'avion, de restauration, de transport local et d'hôtel ont été à ma charge).

De plus, j'apportais du matériel indisponible sur place (Prothèses articulaires avec ancillaires dédiés) afin de pallier à des carences graves du CHU-SO et les mettais à disposition à titre gracieux pour les patients.

Dans des audios diffusés dans les réseaux sociaux, j'ai été accusé par les mêmes journalistes d'avoir contribué à la mort de patients.

Je ne vous informe aussi qu'aucun de mes patients n'est mort et que tous sont bien vivants, sans complications et soulagés et peuvent témoigner au cours d'une procédure juridique en cours de démarrage en France où l'indépendance des tribunaux à compétence internationale et l'État de droit fonctionnent. .

Je vous adresse copie de ma réponse à la LCT et vous prie de m'informer de vos actions éventuelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Confrère, mes salutations distinguées.

Dr Guy Alovor